

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 – 9H30**

**ÉTAT DES PRÉSENCES**

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	<b>Guy DE SOUSA</b>	Excusé	<b>Malika MONZIOLS</b>	
CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	<b>Madeleine MACQ</b> <b>Régis VALGALIER</b>	Présente Mandat à M.Macq	<b>Nicole AMASSE</b> <b>Irène LEBEAU</b>	Excusée
CC Cévennes-Mont-Lozère	<b>François FOLCHER</b>		<b>Michèle BUISSON</b>	
CC Gorges-Causses-Cévennes	<b>Daniel GIOVANNACCI</b> <b>Serge GRASSET</b> <b>Pierre HERRGOTT</b> <b>René JEANJEAN</b> <b>Serge VÉDRINES</b>	Présent Présent Excusé Excusé Présent	<b>Michaël BIANCARDINI</b> <b>Patrick BOSCH</b> <b>Henri COUDERC</b> <b>Régine DOUSSIERE</b> <b>Sylvain MOLINES</b>	Excusé
CC Lévézou-Pareloup	<b>Jean-Michel ARNAL</b>	Présent	<b>Patrick CONTASTIN</b>	
CC Larzac et vallées	<b>Alain DELMAS</b> <b>Jean-Michel DAUMAS</b> <b>Yves MALRIC</b>	Excusé Excusé	<b>Thierry CADENET</b> <b>Jean-Philippe MARTIN</b> <b>Michel VERNHETTES</b>	Présent
CC Millau-Grands causses	<b>Christine BEDEL</b> <b>Didier CADAUX</b> <b>Arnaud CURVELIER</b> <b>Gilbert FAUCHER</b> <b>Catherine JOUVE</b> <b>Patrick SALSON</b>	Mandat à P. Salson Présent Présent Mandat à G. Faucher Présent	<b>Esther CHUREAU</b> <b>Christian FORIR</b> <b>Alexandre GREFFIER</b> <b>Corine MORA</b> <b>Christophe S<sup>T</sup>-PIERRE</b> <b>Claude TRÉMOLET</b>	Excusée
CC Muse et Rases du Tarn	<b>Daniel AURIOL</b> <b>Richard SARRAU</b>	Excusé Présent	<b>Frédéric BALARD</b> <b>Cécile SOULIÉ</b>	Excusé
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	<b>Pierre PANTANELLA</b> <b>Pascal RIVIER</b>	Présent Excusé	<b>Raymond FABRÈGUES</b> <b>Bernard SIRGUE</b>	

NB. Les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gilbert FAUCHER

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION :

Céline DELAGNES (directrice du SMBVTAM, animatrice du SAGE<sup>1</sup> Tarn-amont), Cindy RODRIGUES DELANNOY (chargée de gestion administrative et financière au SMBVTAM), Stéphanie BRAUD (chargée de mission « usages de l'eau » et communication, animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au SMBVTAM), Florian

<sup>1</sup> Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

FERGEAULT (chargé de missions « milieux aquatiques » au SMBVTAM pour 70% de son temps de travail), Florian PONTRAMON (chargé de missions « milieux aquatiques au SMBVTAM).

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2021

### FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- Décision modificative n°5 sur le budget primitif 2021 – Programme 128 Travaux ZEC St-Georges,
- Renouvellement de l'adhésion au service paie du CDG48,
- Désignation d'un assistant de prévention,
- Accroissement temporaire d'activité : emploi non permanent CDD 1 mois,
- Modification du tableau des effectifs

### ACTION :

- Pré-bilan des missions d'animation territoriale (SAGE, contrat de rivière), mission inondations (PAPI) et de suivi des milieux aquatiques 2021 (PPGs) (non-délibératif),
- Principes d'actions sur la mission « usages de l'eau » : harmonisation des affichages au niveau des sites de baignades, adaptation du protocole « cyanobactéries », mission de sensibilisation/médiation pour la saison balnéaire 2022, accompagnement des communes déclarant de nouveaux sites de baignades (non-délibératif),
- Programmation des missions pour 2022 et demande de financements :
  - Mission d'animation territoriale
  - Mission de suivi des milieux aquatiques,
- Partenariat entre les syndicats mixtes du bassin Tarn-Aveyron : mise en place d'un service SIG mutualisé – convention,
- Choix des entreprises pour la conception, fabrication, fourniture et pose des panneaux de baignade et conception, fabrication et fourniture des plaques « activités nautiques »,
- Choix des entreprises pour la fouille archéologique préventive – travaux ZEC St-Georges

### POINT D'INFORMATION :

- Commission Locale de l'Eau du SAGE Tarn-amont du 17 décembre 2021,
- Enquête publique Travaux de restauration de « zones d'expansion naturelle des crues » Saint-Georges-de-Luzençon,
- Prochaines réunions

### QUESTIONS DIVERSES

Serge Védrines, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM) constate que les membres présents au comité syndical ne sont pas nombreux. C. Delagnes ajoute que les élus Millavois sont absents car ils participent à un exercice de prévention au risque inondation. Le président informe que des dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales sont à nouveau en vigueur à partir du 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 en raison de l'état d'urgence sanitaire. Une de ces dispositions est que les assemblées délibérantes peuvent se réunir et délibérer lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Ainsi, le quorum est bien atteint. Il remercie les élus, l'équipe du SMBVTAM de leur présence. Gilbert Faucher est désigné secrétaire de séance.

S. Védrines propose à l'assemblée d'ajourner le point concernant le choix des entreprises pour la fouille archéologique préventive dans le cadre des travaux de la ZEC<sup>2</sup> à St-Georges-de-Luzençon. C. Delagnes précise que la seule offre reçue pour ce marché a été envoyée à la DRAC<sup>3</sup> pour l'analyse technique, conformément aux règles en vigueur. À ce jour, l'analyse n'a pas encore été envoyée. La DRAC a jusqu'au 15 décembre pour le faire.

→ Validé

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2021

S. Védrines demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 30 septembre et qui comptait, parmi les points à l'ordre du jour, les frais de mission des agents en déplacement, la création d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, la création ponctuelle d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un projet spécifique au grade de technicien territorial à temps complet, la création d'un emploi non permanent en contrat à durée déterminée suite à un accroissement temporaire d'activité, la modification du tableau des emplois, le renouvellement de l'adhésion au service médecine du CDG48<sup>4</sup>, la décision modificative n°1 du budget primitif 2021 pour le programme 112 : étude de la restauration d'une zone d'expansion de crue à St-Georges-de-Luzençon, la décision modificative n°2 du budget 2021 pour le programme 122 : réductions de la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics, la décision modificative n°3 sur le budget primitif 2021 pour le programme 113 : repères de crues et le programme 114 : échelles limnimétriques, la décision modificative n°4 sur le budget primitif 2021 pour le fonctionnement, le renouvellement de la ligne de trésorerie, la présentation de la méthodologie et du calendrier d'élaboration du PPG<sup>5</sup> Tarn-amont 2022-2027, la présentation et validation du plan de communication, les interventions scolaires 2021-2022, le lancement de l'action portant sur la signalétique des sites de baignade déclarés sur le territoire Tarn-amont, la demande de financement sur la mission agriculture/forêt, ruissellement, érosion, la procédure de fouilles d'archéologique préventive dans le cadre des travaux de la ZEC à St-Georges-de-Luzençon, la prolongation de la Déclaration d'Intérêt général pour les travaux de restauration de la mobilité du Tarn à St-Hilarin.

→ Adopté à l'unanimité

#### DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – PROGRAMME 128 TRAVAUX ZEC ST-GEORGES - DE\_2021\_051

C. Delagnes indique qu'il y a une erreur d'affectation d'article sur le programme 128 concernant les travaux de la ZEC à St-Georges. Pour cela, il convient de changer d'article et de basculer les crédits prévus initialement à l'article 4581 vers l'article 2312.

S. Védrines procède au vote.

→ Adopté à l'unanimité

#### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE PAIE DU CDG48 – DE\_2021\_052

C. Delagnes rappelle que le comité syndical avait déjà délibéré en décembre dernier pour le renouvellement de l'adhésion au service paie du CDG48 pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021. Considérant que la convention d'adhésion arrive bientôt à terme et en raison également du passage obligatoire en DSN<sup>6</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est nécessaire de renouveler cette adhésion pour une durée de 3 ans. C. Delagnes informe que le prix par bulletin réalisé passe de 8 € à 9,70 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

→ Adopté à l'unanimité

#### DÉSIGNATION D'UN ASSISTANT DE PRÉVENTION – DE\_021\_053

2 Zone naturelle d'expansion de crue

3 Direction Régionale des Affaires Culturelles

4 Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

5 Programme pluriannuel de gestion

6 Déclaration Sociale Nominative

S. Védrines indique que cette délibération concerne la désignation d'un assistant de prévention qui a pour rôle d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. L'assistant de prévention devra suivre une formation préalable de 5 jours à la prise de fonction et une formation continue l'année suivante de 2 jours. Il propose de désigner Cindy Rodrigues Delannoy pour être assistante de prévention.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE 1 MOIS SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – DE\_2021\_054

S. Védrines rappelle que Tess U-FA a été embauché en CDD de 3 mois d'octobre à décembre 2021 pour poursuivre la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable. Il est proposé de prolonger son contrat d'un mois pour qu'elle puisse finaliser sa mission. C. Delagnes précise qu'une cinquantaine de diagnostic ont été réalisés. L'étape suivante est la restitution des rapports auprès des propriétaires qui ont réalisé le diagnostic. Les rapports seront envoyés par voie postale. Puis si le propriétaire le souhaite, il pourra prendre un rendez-vous téléphonique ou physique pour avoir des explications complémentaires.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – DE-2021-055

S. Védrines précise que le prolongement du contrat de Tess entraîne une modification du tableau des emplois.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### PRÉ-BILAN DES MISSIONS D'ANIMATION TERRITORIALE (SAGE, CONTRAT DE RIVIÈRE), MISSION INONDATIONS (PAPI) ET DE SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES 2021 (PPGS)

C. Delagnes informe que chaque agent va présenter un pré-bilan technique des actions menées en 2021. Ce point n'est pas acté par délibération.

C. Delagnes commence par aborder la structuration du syndicat.

En effet, en 2021, un travail important a été effectué au niveau de la structuration du syndicat suite au départ de la direction, à l'arrivée de F. Pontramon, à la pérennisation du poste de J. Bréchnignac et à la future arrivée de F. Fergeault au 1<sup>er</sup> janvier 2022. C. Delagnes fait ensuite un bilan quantitatif sur les réunions statutaires : 5 bureaux syndicaux dont 2 avec la commission finances, 5 conseils syndicaux, 60 délibérations, 3 commissions d'achats, 6 marchés publics, 9 réunions d'UG<sup>7</sup>, 1 réunion de la commission locale de l'eau et la création de l'association Tarn-Aveyron. Par rapport aux réunions d'UG, les communes ont dû mal à être mobilisées. Une piste de réflexion pour mobiliser davantage les communes, serait de présenter le syndicat lors de conseils municipaux. Par exemple, mardi soir, S. Braud et F. Fergeault se sont rendus au conseil municipal de Bédouès-Cocurès pour présenter le rôle et les missions du syndicat. De plus, une priorisation des enjeux et des actions a été menée telles que la protection des biens et des personnes vis-à-vis des risques inondations, la préservation des milieux aquatiques, la qualité des eaux, la conciliation des activités de loisirs liées à l'eau, l'agriculture et la forêt à l'échelle du bassin.

Ensuite, il est présenté le pré-bilan de l'animation territoriale 2021.

---

7 Unité géographique

C. Delagnes donne la parole à S. Braud, chargée de mission « usages de l'eau », communication et animatrice du contrat de rivière.

S. Braud aborde tout d'abord la gestion des sites de baignade. Elle rappelle qu'il y a 38 sites recensés et déclarés auprès des ARS<sup>8</sup> et une vingtaine de gestionnaires de baignade (21 communes + 1 gestionnaire privé). Elle indique qu'il y a un nouveau site recensé sur la commune de Dourbies et 3 sites de baignades aménagés et surveillés. Les sites de baignade se situent principalement sur les axes Tarn, Tarnon et Dourbie. S. Braud précise qu'elle a rencontré l'ensemble des gestionnaires de baignade pour faire le bilan de la baignade de 2020 et leur proposer un accompagnement du syndicat notamment sur l'harmonisation des panneaux de baignade. Pour acter cet accompagnement, une convention a été proposée aux gestionnaires de baignade. Toutes les conventions ont été signées. Au niveau du classement des sites de baignade pour 2021, 28 sites sont classés excellent, 8 sont classés bon, 2 sont classés insuffisant. Le classement prend en compte les données des quatre dernières années.

S. Braud évoque ensuite le suivi des cyanobactéries. Le suivi est mis en œuvre par un protocole interdépartemental entre la Lozère et l'Aveyron. Ce protocole s'est étendu à l'Aveyron depuis 2020. Le suivi des cyanobactéries s'effectue sur 10 sites, un site sur la Dourbie et 9 sites sur le Tarn. Il s'agit d'un suivi visuel de l'évolution du développement des biofilms. Ce suivi représente une quinzaine de journées de terrain et de bureau avec la restitution du suivi auprès de l'ARS. En 2021, 2 chiens ont été intoxiqués par les cyanobactéries à Blajoux et à La Malène, un chien est décédé. Chaque année, la plaquette et l'affiche d'information sur les cyanobactéries est mise à jour et envoyée à l'ensemble des professionnels de santé, des vétérinaires, des communes, des prestataires (campings, restaurants, prestataires d'activités nautiques, ...). En 2021, 452 plaquettes et 200 affiches ont été envoyées. De plus, 2 formations de sensibilisation sur les cyanobactéries ont eu lieu pour former les professionnels de tourisme et les élus. Peu de professionnels de tourisme ont assisté à ces formations.

C. Delagnes reprend la parole pour évoquer les opérations de restauration de zones d'expansion naturelle des crues. Pour la ZEC de St-Georges-de-Luzençon, l'opération s'est poursuivie en 2021 avec la validation du projet, la consultation des entreprises, les projets d'acquisitions foncières par la commune, la prescription de fouilles d'archéologie préventives par la DRAC, le dépôt du dossier d'autorisation environnementale, la demande de la DIG<sup>9</sup>, le rendez-vous avec le sous-préfet de Millau pour lui présenter le projet, la présentation et la validation du projet en conseil municipal de St-Georges-de-Luzençon, la réunion publique le mardi 14 décembre et la préparation de l'enquête publique. C. Delagnes rappelle que le but du projet est de réduire la vulnérabilité des inondations sur le bourg de Saint-Georges-de-Luzençon. Pour la ZEC en rive gauche à St-Rome-de-Cernon, l'étude de faisabilité a été lancée. Sa restitution est prévue courant janvier 2022. Au niveau du programme d'action sur la Muse et le Lavencou, l'enjeu est de lutter contre l'érosion des sols agricoles et forestiers. Pour rappel, un partenariat a été conclu avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron et l'association Arbres Haies et Paysages pour lancer une actualisation du diagnostic agricole et réaliser un diagnostic bocager. La restitution de l'actualisation du diagnostic agricole a eu lieu. Il a été proposé aux agriculteurs du bassin du Lavencou de planter des haies dans le cadre du dispositif France Relance. Pour rappel également, le bassin de la Muse a été sélectionné pour bénéficier du dispositif PSE<sup>10</sup>, expérimentation lancée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. En 2019, 9 agriculteurs en ont bénéficié et en 2020, 11 agriculteurs supplémentaires. Cette expérimentation s'est poursuivie en 2021 : 3 agriculteurs supplémentaires en ont bénéficié. Au total, entre 2019 et 2021, 23 agriculteurs ont été engagés dans la démarche PSE. Ce dispositif permet de rémunérer des pratiques vertueuses. J-P. Martin demande qui contrôle le cahier des charges. C.

8 Agence Régionale de Santé

9 Déclaration d'Intérêt Général

10 Paiements pour service environnementaux

Delagnes répond que c'est un bureau agréé qui contrôle au hasard comme pour la PAC<sup>11</sup>. C. Delagnes ajoute qu'une réunion de présentation sur le Label Haies s'est également tenue en octobre. En effet, les agriculteurs doivent s'engager dans ce label afin de bénéficier du PSE. J-P. Martin souhaite savoir sur combien de temps les agriculteurs peuvent en bénéficier. C. Delagnes répond que le Label Haies est établi pour 10 ans et le PSE pour 3 ans. C. Delagnes rappelle que c'est bien un dispositif expérimental qui permet de constater les avantages et les inconvénients. S. Braud ajoute que le PSE rémunère les pratiques des agriculteurs qui sont déjà mises en place.

C. Delagnes donne la parole à F. Pontramon, chargé de mission milieux aquatiques, pour présenter le pré-bilan des missions de suivi des cours d'eau 2021.

F. Pontramon rappelle qu'il intervient sur la Dourbie, le Trèvezel, la Muse et le Lumensonesque et F. Fergeault intervient sur l'axe Tarn, la Jonte et le Haut-Tarn-Tarnon-Mimente. En 2021, un travail a été mené sur l'élaboration du futur PPG du Tarn-amont. Entre juin et juillet, des réunions des 6 UGs ont été organisées pour faire un état des lieux de chaque UG. Fin août, les communes ont fait un retour sur les besoins. En septembre, un atelier thématique a été proposé aux élus et aux partenaires technique pour travailler sur 4 thématiques de gestion à savoir la ripisylve, la dynamique des cours d'eau et inondations, les zones humides et la biodiversité et les usages.

F. Pontramon aborde ensuite les travaux rivières qui ont été réalisés en 2021 par quatre entreprises mandatées par le syndicat. Les travaux rivières 2021 représentent 65 000 € engagés, 22 kms de berge traités, 345 m<sup>3</sup> de laisses de crue et d'embâcles et 234 arbres évacués. F. Fergeault rappelle que le montant engagé comprend aussi des imprévus. Les chantiers ont été répartis en 5 lots de travaux sur le Tarn et le Cernon et représentent 4 mois de travaux de juillet à novembre 2021. Avant la réalisation des travaux, un travail est mené pour obtenir l'autorisation des propriétaires riverains par l'envoi d'une convention de travaux. 183 conventions ont été envoyées. Sur Gorges du Tarn Jonte et Cernon-Soulzon, les travaux ne sont pas encore terminés. Ils le seront en 2022.

F. Fergeault poursuit avec la mission d'accompagnement et de conseils techniques auprès des riverains. Cette mission permet d'apporter des conseils sur l'entretien des berges, sur des projets de protection des berges en génie végétal, sur des projets de plantations, de protection des castors. En 2021, une vingtaine d'accompagnement a été apporté. F. Fergeault aborde un exemple concret sur un camping de Rivière-sur-Tarn. Des travaux ont été réalisées et pris en charge par le camping avec un accompagnement du syndicat. Ces travaux ont permis de protéger la berge sur 30m de long, de déplacer 15 emplacements de camping et de conserver un espace de mobilité pour la rivière.

F. Pontramon évoque également un accompagnement sur la continuité écologique sur la Dourbie. Cela concerne un dossier porté par un privé pour la suppression d'un passage busé à l'Hermitage Saint-Pierre et la reconstruction d'un ouvrage submersible avec deux piles. Ces travaux ont bénéficié du dispositif France Relance avec 80 % de subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et 20 % à la charge du propriétaire. Le syndicat a apporté un accompagnement sur les démarches financières et réglementaires.

F. Pontramon poursuit le bilan avec la gestion des zones humides. Le syndicat suit les actions menées par le PNC<sup>12</sup> et l'ONF<sup>13</sup> sur le Mont-Lozère et le Mont-Aigoual qui réalisent une expertise de la faune et de la flore. C. Delagnes rappelle que le syndicat a répondu en collaboration avec le PNC, l'ONF, le COPAGE<sup>14</sup> et le CEN

---

11 Politique agricole commune

12 Parc National des Cévennes

13 Office National des Forêts

14 Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'espace en Lozère



48<sup>15</sup> a un appel à projets sur les zones humides. Cet appel à projet dispose d'un financement important à hauteur de 80 % réparti entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie.

Sur le bassin de la Muse, le syndicat suit les actions du site Natura 2000 « Tourbières du Lévézou ».

F. Pontramon informe du lancement d'un projet tuteuré sur les zones humides avec des étudiants de la MFR de Valrance sur 2 ans avec 10 jours d'accompagnement du syndicat. Les étudiants vont travailler sur un secteur, Castelnaud-Pégayrols, pour repérer les problématiques et proposer des mesures de gestion.

J. Bréchnac étant à l'exercice inondation à Millau, C. Delagnes prend la suite pour présenter le bilan de la mission inondations 2021.

Sur l'action 1.5 concernant les repères de crue et l'action 2.1 sur les échelles, 76 repères de crues ont été posés, 2 repères existants déplacés à Millau, 4 plaques témoin de crue ont été posés, 14 panneaux ont également été posés et 12 communes sont équipées d'échelles limnimétriques.

Sur l'action 2.3 concernant l'étude pour l'implantation de systèmes d'alerte locaux de crues, 2 phases étaient envisagées. La première phase porte sur une étude des secteurs qui s'est réalisé de juin à septembre. Et la deuxième phase est la définition sommaire des équipements. La restitution de l'étude a eu lieu le 7 décembre 2021.

Sur l'action 5.1 relative aux diagnostics de vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics, 870 courriers ont été envoyés aux habitations situées en zone à risque fort d'un PPRi<sup>16</sup>. Sur l'ensemble des courriers envoyés, 73 personnes ont manifesté leur intérêt pour le diagnostic de vulnérabilité. 52 personnes ont bénéficié de la visite de diagnostic et des levés topographiques. Pour information, 31 visites sont issues de la campagne de diagnostic d'été 2021 et 21 visites de la campagne de diagnostic d'automne 2021. La remise des rapports va se faire entre décembre 2021 et janvier 2022. Par la suite, les habitants pourront prendre un rendez-vous téléphonique ou physique pour bénéficier d'explications complémentaires sur leur rapport et être accompagné pour la mise en œuvre des mesures préconisées. Pour les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics, 5 bâtiments en bénéficient : l'EHPAD<sup>17</sup> les 3 sources à Meyrueis, le centre technique municipal à Millau, le projet de complexe sportif à Millau, la déchetterie de Millau et la maison des entreprises à Millau. Ces diagnostics permettent d'évaluer et d'analyser la vulnérabilité humaine, structurelle, matérielle et la gestion de crise. Les restitutions de ces diagnostics sont prévues en début d'année 2022.

Sur l'action 5.2 relative aux diagnostics de vulnérabilité des entreprises, environ 250 courriers ont été envoyés aux entreprises de la CC MGC<sup>18</sup>. 20 diagnostics « rapides » ont été réalisés dont 5 par la CMA<sup>19</sup> et 15 par la CCI<sup>20</sup>. Ces diagnostics permettent d'évaluer et d'analyser la vulnérabilité humaine, du bâtiment économique. Sur la partie Lozère, la CCI48 a sollicité le syndicat pour organiser une rencontre avec le camping Couderc pour échanger avec 8 autres entreprises lozériennes situées en zone inondable sur les pratiques, sur l'adaptation face au risque inondation, sur l'aspect réglementaire, sur l'entretien des cours d'eau.

Sur l'action 1.7 relative à l'étude sur le ruissellement, une étude de cas a été menée sur le Salabuau, commune de Rivière-sur-Tarn. En complément, un travail en partenariat avec l'INRAE<sup>21</sup> a été réalisé pour modéliser des ruissellements à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont grâce à l'outil IRIP.

Pour terminer cette présentation, S. Braud fait un bilan sur la communication et la sensibilisation en 2021.

15 Conservatoire d'espaces naturels en Lozère

16 Plan de Prévention du Risque Inondation

17 Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

18 Communauté de communes Millau-Grands causses

19 Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron

20 Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron

21 Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Comme chaque année, le syndicat propose de sensibiliser le jeune public sur l'eau et les milieux aquatiques par des interventions scolaires réalisées par les CPIEs<sup>22</sup>. En 2021, il y a eu 46 demi-journées d'intervention et 264 enfants sensibilisés. De plus, une convention a été signée avec l'Éducation Nationale de l'Aveyron. Un nouvel outil de communication sur les crues et le risque d'inondation est utilisé. Il s'agit d'une maquette inondation à but pédagogique composé de 4 modules indépendants. C. Delagnes précise que la maquette sera présentée aux élus lors du prochain comité syndical de février 2022. (NB : reporté en mars 2022 en raison de l'organisation du comité syndical en mixte, visioconférence et présentiel).

Des opérations de nettoyage des berges ont également été organisés à Millau et à Ispagnac.

Au niveau de la communication générale du syndicat, un plan de communication a été validé en septembre, composé de 45 actions sur une durée de 6 ans. De plus, un film a été réalisé pour présenter le rôle et les missions du syndicat Tarn-amont qui est visible sur le site internet et sur youtube. Le site internet a régulièrement été alimenté et mis à jour par la publication de 15 articles dans les actualités. 6 articles sur les actions du syndicat ont également fait la publication sur des journaux locaux. Et sur les réseaux sociaux, 35 publications effectuées sur Facebook.

C. Delagnes indique qu'un rapport d'activité papier sera produit lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 reprenant le bilan des missions 2021. Elle précise qu'il était important de faire un bilan sur les missions réalisées en 2021 avant de délibérer sur les missions 2022.

**PRINCIPES D' ACTIONS SUR LA MISSION « USAGES DE L'EAU » : HARMONISATION DES AFFICHAGES AU NIVEAU DES SITES DE BAIGNADES, ADAPTATION DU PROTOCOLE « CYANOBACTÉRIES », MISSION DE SENSIBILISATION/MÉDIATION POUR LA SAISON BALNÉAIRE 2022, ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DÉCLARANT DE NOUVEAUX SITES DE BAIGNADES**

C. Delagnes indique que ces principes d'actions sur la mission « usages de l'eau » ne sont pas soumis à délibération. Il s'agit simplement d'avoir un avis du comité syndical sur les avis donnés par les membres du bureau.

Pour l'harmonisation des affichages au niveau des sites de baignade, il est nécessaire de se prononcer sur la prise en charge de l'autofinancement des panneaux. Les demandes de financement ont été faites auprès des partenaires financiers afin de connaître le taux et le montant de l'aide. A priori, pour la Région Occitanie, cette action ne serait pas éligible à leur dispositif d'aide. L'AEAG<sup>23</sup> financerait à hauteur de 50 % du HT sous réserve de complément sur la stratégie du territoire sur le sujet qualité de l'eau, baignades, conciliation des usages de loisirs liés à l'eau. Le conseil départemental du Gard financerait à 20 % du HT pour les panneaux situés dans le département du Gard. Pour les conseils départementaux de la Lozère et de l'Aveyron, le syndicat attend un retour. L'autofinancement serait de l'ordre de 30 % à 50 %. Le coût estimatif suite à la commission d'achat est de 57 210 € HT soit 68 652 € TTC pour 40 panneaux. Trois possibilités se présentent pour le reste à charge :

- une mutualisation complète (action de type 1),
- une mutualisation à 80 % sur les 4 UGs concernés (Haut-Tarn-Tarnon-Mimente, Gorges du Tarn, Vallée du Tarn, Dourbie-Trévezel) et 20 % sur l'ensemble du bassin versant (action de type 2),
- une prise en charge d'une quote-part basé sur le nombre de panneaux par gestionnaire en fonction du taux de subvention.

Le bureau a fait une autre proposition, le reste à charge serait pris à 50 % par le SMBTAM par le principe de mutualisation complète et à 50 % par les gestionnaires de baignades par un avenant à la convention. Ainsi, la participation de chaque gestionnaire serait de l'ordre de 214 € HT à 357,50 € par panneau.

Le comité syndical est favorable à la proposition du bureau. C. Delagnes informe qu'une délibération sera prise pour établir le plan de financement définitif et intégrera cette proposition d'autofinancement.

22 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
23 Agence de l'eau Adour-Garonne



Pour l'adaptation du protocole cyanobactéries, S. Braud présente le protocole actuel et l'instruction du 6 avril 2021. S. Braud rappelle l'historique des cyanobactéries. Tout a commencé en 2002 avec une mortalité massive de chien liée à l'ingestion de cyanotoxines dans les Gorges du Tarn (20 chiens morts et 26 malades). Au fil des années, le nombre de décès de chien a diminué. La compréhension de ce phénomène s'est faite de façon progressive. Les scientifiques, les services de l'État, les collectivités dont le syndicat en place (SIVOM) se sont penchés sur cette problématique. Entre 2002 et 2021, 36 cas de chien décédés. Les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques qui produisent des molécules chimiques très utiles (antibiotiques, antiviraux...) et d'autres néfastes comme les toxines. Elles peuvent être en suspension dans l'eau (cyanobactéries planctoniques) ou fixées à un support minéral ou végétal immergé (cyanobactéries benthiques). Ce sont ces dernières que l'on retrouve dans les eaux du Tarn. Elles sont dominantes tout l'été mais restent présentes toute l'année. Elles se développent dans des radiers là où l'eau est bien oxygénée, à la surface des galets, au sein de biofilms. Ces biofilms se détachent et sont emportés par la rivière pour s'accumuler sous forme de floccs dans des zones d'eau calme. Les cyanobactéries peuvent produire des toxines à l'intérieur de la cellule. Ces toxines restent jusqu'à ce que la cellule éclate ou meurt.

Par rapport à la gestion des cyanobactéries, le syndicat applique un protocole de gestion. Cependant, une instruction du 6 avril 2021 relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative est apparue pour une application au 15 avril 2022. L'existence de protocoles déjà en place a été prise en compte dans l'instruction. S. Braud fait ensuite une comparaison entre l'instruction et le protocole actuel.

Instruction			Protocole		
Niveaux de gestion	Suivi	Mesure de gestion	Niveaux de gestion	Suivi	Mesure de gestion
<i>surveillance</i>	CS (observation) x2/mois		<b>1- SURVEILLANCE</b>	observation x2/mois	Information des PREB
<b>VIGILANCE</b> (biofilms+)	CS x1/semaine + prélèvements échantillons/dominance	Affichage renforcé	<b>2 - VIGILANCE</b> (biofilms+ +/-flocs)	observation x1/semaine	Affichage « 1 »*
<b>ALERTE 1</b> (dominance cyano toxinogènes)	CS 1x/semaine + recherche anatoxine	Affichage renforcé	<b>3 - VIGILANCE RENFORCEE</b> (flocs++ ; mortalité canine+)	observation x1/semaine	Affichage « 2 »* <b>obligatoire</b> (sinon, <b>interdiction de baignade</b> )
<b>ALERTE 2</b> (anatoxines détectées ; mortalité canine+)	CS 1x/semaine + recherche anatoxine	<b>Interdiction de baignade</b> + recommandation non consommation poissons	<b>4 - ALERTE</b> (mortalité canine+++ ; cas humain)	observation x1/semaine	<b>Restriction de baignades (enfants)</b>

En l'absence de protocole, les conséquences seront :

- les analyses systématiques avec des coûts associés :
  - analyses spécifiques hebdomadaires : identification de cyanobactéries toxinogènes et mesure d'anatoxines,
  - coûts plus élevés que des analyses bactériologiques classiques,
- le risque de fermetures de baignades :

- passage en niveau « Alerte 2 » est très probable dès juillet sur tout le linéaire,
- en cas de présence d'anatoxines
- pour la pêche récréative :
  - information préventive systématique,
  - recommandations de non consommation de poissons si présence d'anatoxines.

Il est demandé par l'ARS d'adapter le protocole actuel pour répondre au mieux à l'instruction. Les adaptations envisagées sont :

- pour la baignade : la réalisation d'analyse sur des sites témoins, 1 fois dans la saison par département dès le passage en phase 3 « vigilance renforcée » (une analyse coûte 300 €)
- pour la pêche récréative : adapter les messages sur la communication existante.

Un travail est en cours avec le syndicat et les 3 ARS pour mettre en place ces adaptations. Au niveau du calendrier, le projet de protocole adapté est en cours de validation par l'ARS Occitanie. Ensuite, il doit être validé par les 3 préfectures courant janvier 2022. Entre février et mars 2022, un copil cyano sera organisé pour consulter les différents partenaires et ainsi permettre sa rédaction. Courant mai 2022, le protocole adapté sera validé par le copil cyano pour une application pour la saison estivale 2022.

C. Delagnes reprend la parole pour évoquer le reste à charge des analyses. Au vu des compétences et de l'investissement du syndicat sur cette problématique des cyanobactéries, il est proposé une mutualisation des coûts par le syndicat pour les 2 voire 3 analyses qui seraient réalisées. Le coût serait de 900 € maximum par an pour les 3 départements. Deux propositions se présentent pour le reste à charge :

- une intégration des frais d'analyse dans les coûts de fonctionnement du syndicat avec une répartition solidaire pour les actions de type 1,
  - une prise en charge d'une quote-part basé sur le nombre de site par gestionnaire soit environ 24 € par site.
- Les avis ont été mitigés lors du bureau. C. Delagnes demande l'avis du comité syndical. P. Pantanella ajoute que le syndicat ne peut pas tout prendre financièrement. Le reste à charge doit être pris par les gestionnaires de baignade. M. Macq et P. Salson pensent qu'il est préférable de mutualiser. Après un vote à main levée, la majorité des élus sont pour une mutualisation. Le reste à charge pour les frais des analyses sera alors mutualisé.

C. Delagnes poursuit avec la mission de sensibilisation voire de médiation auprès des gestionnaires de campings et des campeurs, de baigneurs et de pratiquants d'activités de loisirs liées à l'eau. Il est proposé d'avoir recours à deux volontaires en service civiques d'une durée de 6 mois pour assurer un rôle d'ambassadeurs/médiateurs des cours d'eau. L'objectif général sera d'assurer une sensibilisation voire une médiation entre les différents publics fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn et sur la Dourbie. Après renseignement, il semble difficile de trouver des volontaires en raison d'une indemnisation peu importante. En effet, l'indemnité ASP<sup>24</sup> est de 473,04 € par mois et le versement de l'organisme d'accueil de 107,58 € par mois. Ainsi, il est proposé une indemnité supplémentaire pour le « défraiement » du logement d'un maximum de 300 € par mois sur la présentation d'un contrat de bail. Le reste à charge du syndicat pourra bénéficier d'une aide de l'AEAG dans le cadre des missions d'animation territoriale, financés à 70 %. Le montant estimatif des dépenses pour ces 2 services civiques pour le syndicat est de 4 890,96 €. Une aide de l'AEAG de 3 424 €. L'autofinancement du syndicat est de 1 467 €. Le bureau et le comité syndical sont favorables à cette action.

C. Delagnes aborde ensuite l'accompagnement des communes déclarant de nouveaux sites de baignade pour la réalisation des profils de baignade. Le syndicat a les compétences requises pour accompagner les communes qui déclarent un nouveau site de baignade dans la réalisation du profil de baignade. Les

communes peuvent avoir recours à un prestataire externe pour la réalisation du profil dont le coût s'élève entre 4 000 € à 5 000 € par profil. Ou bien elles peuvent recourir à une prestation du syndicat en intégrant le temps de travail dans la limite du plan de charge des missions d'animation territoriale. Ces missions peuvent être financées par l'AEAG à hauteur de 70%. Toutefois, l'éligibilité de ces missions reste à confirmer. Trois propositions se présentent pour le financement de cette prestation :

- une intégration dans la contribution annuelle des membres avec une mutualisation du reste à charge (30 %), sous réserve de l'éligibilité de ces missions par l'AEAG,
- une prise en charge du temps de l'agent par le gestionnaire de baignades du reste à charge, après déduction d'une éventuelle aide de l'AEAG,
- une prise en charge du temps de l'agent par le gestionnaire de baignades sur la base d'un forfait journée de 300 € (suite à la délibération DE\_2018\_074 définition coût journalier prestations du 11/12/2018).

Le bureau a choisi la deuxième proposition, à savoir une prise en charge du temps de l'agent par le gestionnaire après déduction de l'éventuelle aide. Le comité syndical est également d'accord pour cette proposition.

C. Delagnes termine par la proposition d'une feuille de route aux acteurs associatifs. Cette feuille de route permettrait de clarifier les attentes de chaque acteur visant à la conciliation des usages et au respect de la propriété sur les cours d'eau non-domaniaux. Cette feuille rappellera le contexte, décrira les démarches en cours et à venir du syndicat et développera le positionnement et les engagements du monde associatif. Elle sera signée par les différentes parties. Le bureau et le comité syndical ont donné un avis favorable.

#### MISSION D'ANIMATION 2022 D'ANIMATION TERRITORIALE : SAGE TARN-AMONT ET CONTRAT DE RIVIÈRE-TARN-AMONT – DE 2021\_056

C. Delagnes indique que le coût prévisionnel est estimé à 143 220 € pour 510 jours d'agents du syndicat et 200 jours pour une mission de volontaires en service civique. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'AEAG pour un montant de 100 254 € (70 %) et le syndicat pour un montant de 42 966 € (30 %).

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### MISSION 2022 DE SUIVI ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU TARN-AMONT – DE 2021\_057

C. Delagnes indique que le coût prévisionnel est estimé à 125 000 € pour 469 jours d'agents du syndicat et 100 jours pour une mission de stage. Le plan de financement prévisionnel est réparti entre l'AEAG pour un montant de 62 500 € (50 %) et le syndicat pour un montant de 62 500 € (50 %).

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### PARTENARIAT ENTRE LES SYNDICATS MIXTES DU BASSIN TARN-AVEYRON : MISE EN PLACE D'UN SERVICE SIG MUTUALISÉ - CONVENTION – DE 2021\_058

C. Delagnes informe que cette délibération est proposée pour acter la cotisation 2022 au service mutualisé SIG entre les syndicats mixtes du bassin Tarn-Aveyron. Ce service mutualisé permettra d'organiser les données existantes à l'échelle du Tarn-amont, de bénéficier d'une assistance technique et d'outils métier. La cotisation 2022 pour le syndicat est de 6 821,33 € composée d'une part fixe qui comprend la collecte des données, l'alimentation de la base des données et d'une part variable en fonction d'un nombre de journées par syndicat, soit 22 jours pour le SMBVTAM. La convention sera signée pour une année. Si ce service est efficace, la convention pourra être renouvelée.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

**CONCEPTION, FABRICATION, FOURNITURE ET POSE DES PANNEAUX DE BAINNADE ET CONCEPTION,  
FABRICATION ET FOURNITURE DES PLAQUES « ACTIVITÉS NAUTIQUES » – DE-2021-059**

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. La consultation a été lancée du 20 octobre 2021 au 18 novembre 2021 pour quatre lots concernant la conception, fabrication, fourniture et pose des panneaux de baignades et la conception, fabrication et fourniture des plaques « activités nautiques ». S. Braud, la chargée de mission « usages de l'eau » et F. Fergeault, le chargé de mission « milieux aquatiques » ont procédé à l'analyse des offres. La commission d'achat s'est réunie le 30 novembre 2021. Il est proposé au comité syndical de retenir les offres retenues économiquement les plus avantageuses, conformément à l'avis de la commission d'achat :

- lot 1 : Conception graphique et mise en page des visuelles pour les panneaux baignade : SAS AD Production pour un montant de 1 560 € HT – 1 872 € TTC,
- lot 2 : Fabrication et fourniture des panneaux de baignade : Sarl Pic Bois Pyrénées pour un montant de 39 200 € HT – 47 040 € TTC,
- lot 3 : Pose des panneaux baignade : Sarl Bois et Via pour un montant de 14 000 € HT – 16 800 € TTC,
- lot 4 : Conception, fabrication et fourniture des plaques informatives : Sarl Pic Bois Pyrénées pour un montant de 2 450 € HT – 2 940 € TTC.

S. Védrines procède au vote.

**→ Adopté à l'unanimité**

**POINT D'INFORMATION : PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PPG  
TARN-AMONT 2022-2027**

C. Delagnes rappelle que la réunion de la CLE<sup>25</sup> aura lieu vendredi 17 décembre à 9h30 à La Malène. Cette réunion permettra d'élire un(e) président(e), un(e) vice-président (e) et quatre membres du bureau. Ensuite, elle informe que la réunion publique pour les travaux de la ZEC de St-Georges-de-Luzençon aura lieu le mardi 14 décembre et l'enquête publique se déroulera tout le mois de janvier 2022.

C. Delagnes informe des prochaines réunions : un bureau syndical le 25 janvier 2022 à 9h30 et le comité syndical le jeudi 3 février 2022 à 9h30. Les lieux de réunions seront communiqués ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, S. Védrines lève la séance à 12h15.